



Système d'Information sur les  
Produits Agricoles en Guinée



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail-Justice-Solidarité

-----  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE



# Etude pour la construction des normes de qualité

Rapport provisoire

Septembre 2010

## Table des matières

. Contexte de l'étude .....	2
1. Objectifs .....	3
2. Méthodologie .....	4
4. Présentation de la Guinée .....	5
5. Production céréalière .....	7
6. Résultats des enquêtes .....	8
b. Principales sources d'approvisionnement des commerçants .....	8
Mode d'approvisionnement .....	10
a. Quantités moyennes annuelles et prix moyens annuels des céréales commercialisées sur les différents marchés de la présente étude .....	11
a. Principaux types de clients .....	11
Critères de qualité exigés par les consommateurs par type de céréales les plus vendues .....	12
b. Mécanismes de transmission de ces critères par vos clients par type de céréales pour les deux principales céréales commercialisées (riz et maïs) .....	15
c. Fréquence de rappel des critères de qualité des consommateurs .....	16
7. Moyens de contrôle et/ou de vérification du respect des critères de qualité au moment des achats .....	17
a. Stratégies développées pour répondre aux exigences de qualité .....	18
b. Contraintes liées à l'obtention des certificats .....	19
C. Suggestion pour améliorer la performance des services de certification existants .....	19
8. Dispositifs publics de promotion et contrôle de qualité .....	19
• Structures et Attributions .....	19
9. Conclusions .....	23
10. Annexes 1 : Volumes commercialisés .....	24
11. Annexes 2 : Sources d'approvisionnements .....	25
12. Annexes 3 : Répartition des critères d'achats des clients .....	26
13. Annexes 3 : Mécanisme de transmission des critères de qualité des clients .....	27
14. Annexes 4 : Fréquence de rappel des critères de qualité des clients .....	28
15. Annexes 5 : Moyens de transmission des critères de qualité .....	29
16. Annexes 6 : Moyens de contrôle des critères de qualité .....	30
17. Annexes 7 : Stratégies développées pour répondre aux exigences de qualité .....	31
18. Annexes 8 : Contraintes liées à la satisfaction des exigences de qualité .....	32
19. Annexes 9 : Contraintes liées à l'obtention des certificats .....	33

## Contexte de l'étude

Les prix internationaux des produits alimentaires ont connu de fortes hausses, à la fin de l'année 2006. Selon la revue Afrique Renouveau, ce sont surtout les prix du blé, du riz et du maïs qui ont le plus augmenté. Ainsi, sur les marchés mondiaux entre mars 2007 et mars 2008, les cours de ces céréales ont augmenté respectivement de 130 %, 90 % et 33 %. La même revue indique que l'indice global des prix des produits alimentaires de base de la FAO, qui avait augmenté de 8 % en 2005 – 06, a progressé de 24 % en 2007. Entre janvier et mars 2008, ces prix ont connu une hausse de 53 % par rapport à la même période de l'année précédente.

L'accroissement brutal des prix internationaux des produits alimentaires et les restrictions sur les exportations de riz de la part de certains pays asiatiques ont contribué à la réorientation de l'approvisionnement, surtout des pays côtiers pays de la sous région, du marché mondial vers les marchés des pays de la sous région.

C'est le cas du Sénégal qui a enregistré, ces dernières années, une forte augmentation de ses importations en produits alimentaires, surtout le maïs, à partir du Mali. Cependant, malgré ce contexte favorable au développement des échanges entre les pays de la sous région, ceux – ci restent confrontés à plusieurs facteurs limitatifs. Parmi ces facteurs, il faut retenir :

- La non satisfaction de la forte demande d'informations commerciales sur l'ensemble des filières agricoles émanant du secteur privé
- Les difficultés de passage au niveau des frontières
- La présence sur les marchés des gammes variées du même produit à cause des différences dans les modes de production, de récolte et de conditionnement.

Ainsi, une des conditions du développement des échanges dans la sous région demeure la mise sur les marchés de produits satisfaisant les exigences en qualité des consommateurs des différents pays et surtout des industries agro alimentaires en pleine expansion.

C'est pourquoi le Programme de Recherche Sur la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRESAO), pour mieux cerner les exigences et attributs de qualité pour la promotion des standards et normes de qualité, envisage d'actualiser les études portant sur l'amélioration des céréales maliennes par la construction et la promotion des normes de qualité, commanditées par le PRMC en 2001 et d'identifier les exigences de qualité des acheteurs institutionnels tels que le Programme Alimentaire Mondial (PAM), les Stocks Nationaux de Sécurité Alimentaire et les ONG dans les mêmes pays où ont été réalisées les études du PRMC. Il s'agit de la Guinée, du Mali, du Niger, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

Les activités envisagées devraient aboutir à des recommandations à ces pays pour la prise en compte des demandes effectives de qualité par les acteurs du marché, avec l'appui des services en charge des standards et normes de qualité.

### 1. Objectifs

#### Objectif général :

L'objectif général de cette étude est de promouvoir les échanges commerciaux entre les pays de la sous région à travers une codification par les états des attributs et normes de qualité utilisées dans la pratique commerciale entre les acteurs.

#### Objectif spécifique :

L'étude vise spécifiquement à :

- Capitaliser le Gap identifier dans les rapports des pays (étude 2001 du PRMC) ;
- Identifier les attributs de qualité exigée par les industries de transformations et les acheteurs institutionnels ;
- Proposer des stratégies aux Etats pour la reformulation de leurs normes en fonction des demandes effectives de normes et standards des acteurs du marché

## 2. Méthodologie

En Guinée, pour la mise en oeuvre de cette étude, la cellule centrale du SIPAG a utilisé comme outil de collecte les quatre questionnaires (grossiste, détaillant, transformateurs et institutions) que l'assistant de Recherche du PROMISAM avait mis à la disposition des différents responsables des SIM concernés lors de l'atelier de lancement de l'étude à Bamako en janvier 2010.

En Guinée, l'étude a porté sur les marchés de la Capitale, Conakry, ceux de la Guinée Maritime (Kindia et Dixinn) qui effectuent d'importantes transactions avec la plupart des pays voisins à la Guinée. L'étude a également porté sur les marchés de la Haute Guinée (Kankan et Siguiri) dont les opérateurs sont ceux qui effectuent le plus de transactions commerciales avec leurs homologues du Mali et ceux de la Guinée Forestière (Sinko, Lola et N'zérékoré notamment), région qui reçoit des produits maliens par l'intermédiaire des marchés de la Haute Guinée et qui sert aussi de portes d'entrée au maïs ivoirien.

Les données ont été collectées par interview par le canal des enquêteurs du Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée (SIPAG) postés sur les marchés suivis à travers tout le pays.

La base de données du SIPAG a servi de cadre pour la détermination de certaines informations liées aux prix et quantités commercialisées des années antérieures car, la plupart des opérateurs interrogés ne pouvaient répondre à ces questions.

Les enquêtes ont été effectuées auprès d'un total de 89 cibles dont 31 grossistes, 44 détaillants, 10 transformateurs et 4 institutionnels que sont : (FAO, ACF, OIC, DNA).

La ventilation de ces échantillons a été effectuée ainsi qu'il suit :

Tableau n°1 Composition des échantillons

Marchés	Composition des échantillons			
	Grossistes	Détaillants	Transformateurs	Institutions
Conakry	10	14	3	4
Dixinn	2	-	1	
Kankan	4	10	2	-
Siguiri	2	8	1	-
Sinko	5	-	1	-
Lola	3	-	1	-
N'zérékoré	5	12	1	-
<b>Totaux</b>	<b>31</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>4</b>

#### 4. Présentation de la Guinée

La république de Guinée appelée communément Guinée Conakry est un pays d'Afrique de l'Ouest couvrant une superficie totale de 250 130 km<sup>2</sup>. La population est estimée à 10 182 926 habitants en 2008. Cela représente une densité moyenne de 41,42 habitants/km<sup>2</sup> en 2008. Le taux de croissance démographique est de 3,1% en 2008. En 2008, la population urbaine est estimée à 2 851 219 soit 28%, la population rurale à 7 331 707 soit 72%. La population de moins de 15 ans représente quant à elle 40,31% en 2008. La Guinée est schématiquement divisée en 4 régions naturelles :

- Au Sud, la Guinée Forestière (44.760 km<sup>2</sup>) est une zone à dominante forestière.
- Au Nord-Est, la Haute Guinée (105.400 Km<sup>2</sup>) est une zone du fleuve Niger caractérisé par une savane.

Au Nord-Ouest, la Moyenne Guinée (56.240 Km<sup>2</sup>) est une zone montagneuse comportant le massif du Fouta Djallon.

- Sur la façade atlantique à l'Ouest, la Basse Guinée (43 730 Km<sup>2</sup>) est une zone côtière comportant des zones de plaines et de mangroves.

De par sa situation géographique, la Guinée a souvent été confrontée à la gestion des conflits frontaliers, notamment avec ses voisins tels que le Libéria et la Sierra Leone dans les années 90, la Côte d'Ivoire dans les années 2000 et de manière plus diffuse, la Casamance, région sud du Sénégal et la Guinée Bissau qui ont également connu plusieurs événements causant des troubles politiques et économiques plus ou moins importants. La Guinée est donc située au cœur d'une sous région assez instable, ce qui provoque plusieurs problèmes outre la sécurité. Nombre de réfugiés se sont installés plus ou moins définitivement en Guinée, surtout lors des conflits au Liberia, Sierra Leone et enfin en Côte d'Ivoire. La Guinée contrôle peu ses frontières qui sont rendues assez perméables aux transferts de marchandises. Ce qui représente un réel enjeu, notamment concernant les échanges de denrées comme le riz, et les fluctuations sur son prix. Ces crises régionales se répercutent sur la Guinée et sont sources de tension.



## Situation macro-économique de la Guinée

Le secteur primaire de l'économie guinéenne se partage en plusieurs activités :

- Cultures vivrières (riz, Manioc, igname, patate douce)
- Cultures maraîchères (tomates, ananas, légumes, etc.)
- Cultures commerciales (café, thé, arachide, hévéa, palmier à huile, etc.)
- Elevage
- Pêche

La Guinée, de par sa richesse géographique de territoires, profite d'une multitude de productions.

Tableau n° 2 : Différentes productions agricoles de la Guinée

Plantation paysanne oléagineuse	Palmier à huile en plantation paysanne Karité, plantation paysanne, filière informelle
Racines et tubercules peu intensifs	Taro Ignames peu intensives
Fruits et légumes non transformés et produits maraîchers	Petits piments Melon Mangue, filière informelle Tomate Banane plantain, banane douce Autres produits maraîchers
Autre culture annelle peu intensive	Arachide
Rizicultures spécialisées, et cultures Vivrières intensives et commercialisées	Riz inondé (redevance aménagement) Riz irrigué, en maîtrise totale de l'eau (redevance eau) Igname intensive
Plantations commerciales Paysannes peu intégrées	Ananas, filière structurée Pomme de terre, filière structurée Banane douce (filière intégrée à une unité de transformation)
Culture annuelle, intégrée	Coton Fraises, filière formelle d'exportation
Culture pérenne intégrée	Palmier à huile en plantation familiale SOGUIPAH Hévéa en plantation familiale SOGUIPAH Mangue, filière formelle avec usine transformation

Source : Babin, Cissé

## 5. Production céréalière

Les deux (2) produits ciblés par cette étude (riz et maïs) sont cultivés dans toutes les régions de la Guinée.

### Riz

Le riz joue un rôle stratégique en Guinée tant par son poids économique que par sa place dans l'alimentation des populations urbaines et rurales.

Principalement, les grandes zones de production de riz se situent par ordre d'importance dans les régions de la Guinée Forestière, de la Haute Guinée et de la Basse Guinée. Le tableau ci-dessous indique le taux de répartition de la production nationale de riz au cours de l'Enquête Agricole Permanente pour la campagne agricole 2009/2010.

Tableau n° 3 : Répartition de la production du riz par région

		Nbre de parcelles	Superficie totale (Ha)	Superficie moyenne (Ha)	Rendement moyen (Ha)	Production totale (tonne)
Région	Boké	253 711	107 417	0,76	1,44	227 099
	Faranah	294 995	87 843	0,62	1,83	289 355
	Kankan	207 323	137 769	1,17	1	131 347
	Kindia	202 427	101 451	0,69	1,37	223 187
	Labé	121 310	18 791	0,46	1,34	61 217
	Mamou	208 314	32 858	0,42	1,88	164 279
	Nzérékoré	620 327	257 049	0,7	1,34	550 167
<b>Ensemble</b>		<b>1 908 406</b>	<b>743 178</b>	<b>0,72</b>	<b>1,43</b>	<b>1 646 651</b>

Source : SNSA (EAP Campagne agricole 2009/2010)

### Maïs

Le maïs est après le riz l'une des principales cultures vivrières et peut être considéré comme un produit de substitution notamment dans les régions déficitaires en riz, telle que la Moyenne Guinée ou la Haute Guinée. Le tableau ci-dessous indique la production nationale et la répartition par région du maïs pendant la campagne agricole 2009/2010.

Tableau n° 4 : Répartition de la production du maïs par région

		Nbre de parcelles	Superficie totale (Ha)	Superficie moyenne (Ha)	Rendement moyen (Ha)	Production totale (tonne)
Région	Boké	34 429	5 129	0,47	0,79	9 516
	Faranah	107 596	20 119	0,53	1,24	52 294
	Kankan	117 206	33 890	0,71	0,81	42 749
	Kindia	8 493	736	0,26	1,4	4 404
	Labé	684 138	75 115	0,35	2,39	570 670
	Mamou	480 955	35 318	0,23	1,16	199 514
	Nzérékoré	76 322	7 749	0,31	1,36	37 973
<b>Ensemble</b>		<b>1 509 139</b>	<b>178 056</b>	<b>0,36</b>	<b>1,67</b>	<b>917 120</b>

Source : SNSA (EAP Campagne 2009/2010)

## 6. Résultats des enquêtes

### a. Type de céréales commercialisées

Au terme de la présente enquête, les résultats obtenus ont montré que les céréales ciblées par cette étude (riz et maïs) localement produits font l'objet de transaction sur la totalité des marchés guinéens aux différents niveaux de la commercialisation. Mais, il est à signaler que le riz (toutes qualités confondues) occupe la première place des transactions commerciales. En effet, le riz est intensément cultivé dans trois (3) régions naturelles sur quatre (4) que compte la Guinée. A ce titre, il est commercialisé et fait l'objet de grande consommation dans toutes les régions du pays. Tous les commerçants qui ont été interrogés vendent le riz tant local qu'importé aux différents niveaux de vente (collecteurs, semi-grossistes, grossistes et détaillants). L'autre produit mieux commercialisé après le riz reste incontestablement le maïs beaucoup consommé en Moyenne et Haute Guinée cadrant parfaitement bien avec les habitudes alimentaires des populations de ces deux régions. Ensuite, le maïs provenant principalement du Mali voisin et de la Côte d'Ivoire reste beaucoup sollicité non seulement pour la consommation lors des cérémonies rituelles mais aussi pour l'alimentation de la volaille et aussi utilisé par les transformateurs dans le cadre de l'alimentation d'une bonne partie des populations surtout des régions citées plus haut.

La production nationale du maïs ne couvrant pas la totalité des besoins des populations guinéennes, le reste est complété par les importations à partir du Mali et de la Côte d'Ivoire par les transactions commerciales liant la Guinée et ces deux pays voisins.

Notons que le mil et sorgho sont aussi produites en Haute Guinée et légèrement en Moyenne Guinée mais à faible proportion et ne font pas du tout l'objet de grande consommation au niveau national. Ainsi, la consommation et la commercialisation de ces deux céréales ne sont pas du tout intense en Guinée.

### b. Principales sources d'approvisionnement des commerçants

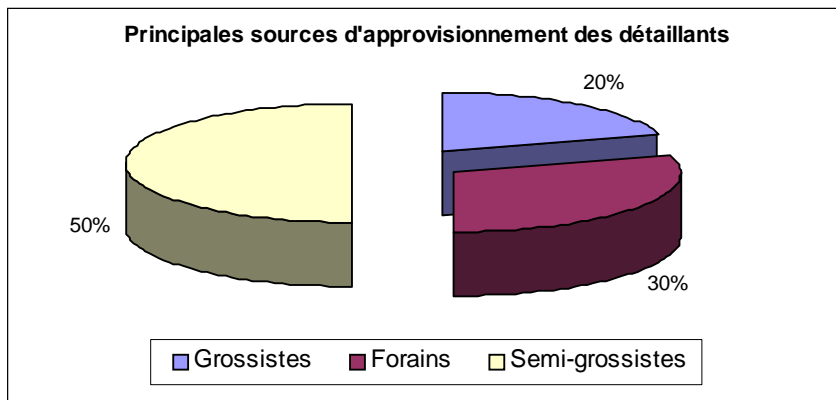
Les sources d'approvisionnement des commerçants sont diverses et varient en fonction de la catégorie des marchés sur lesquels sont installés ces commerçants.

#### Commerçants détaillants

Les détaillants qui sont aussi appelés des revendeurs sont des commerçants qui revendent exclusivement au détail en utilisant les unités de mesure locales ou bien le kilogramme.

La plupart des opérateurs de cette catégorie interrogés vendent deux (riz, maïs) ou plusieurs produits à la fois. Le graphique ci-dessous indique par ordre d'importance les différentes sources d'approvisionnement de ces commerçants.

Graphique 1 : Sources d'approvisionnement des commerçants détaillants



Source : Enquête

Pour cette catégorie de commerçants, les trois principales sources d'approvisionnement inventoriées par ordre d'importance se sont traduites dans les proportions suivantes : les commerçants semi-grossistes (50%), les commerçants forains (30%) et les commerçants grossistes (20%)

### Commerçants grossistes

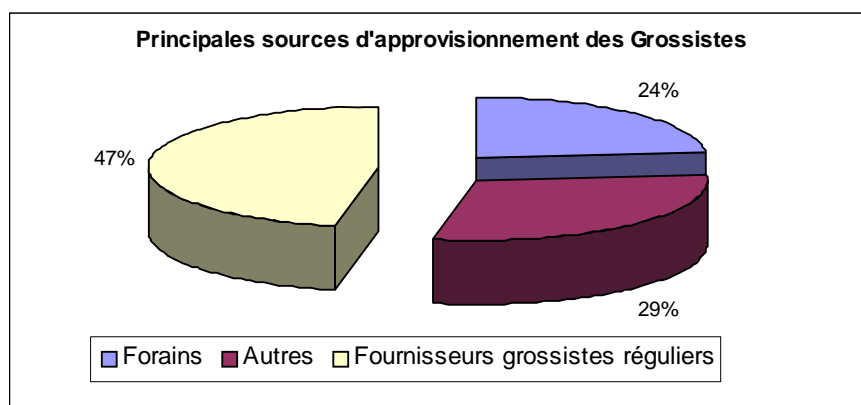
Le commerçant grossiste est un commerçant qui a la possibilité de manipuler une importante enveloppe financière dans le cadre de ses activités commerciales en achetant les produits au niveau local mais aussi l'importation et l'exportation des produits vers d'autres pays.

Ce sont généralement des opérateurs installés ou représentés dans les grands centres de commercialisation des céréales à travers le pays ayant deux ou plusieurs magasins à leur actif.

Globalement, les pourcentages des sources d'approvisionnement des grossistes en riz et maïs installés dans les marchés des grands centres de commercialisation ou de production comme Conakry, Dixinn, Kankan, Siguiri, Sinko, Lola, N'zérékoré de la Guinée Forestière, de la Haute Guinée et de la Basse Guinée sont les suivants : (47%) pour les fournisseurs grossistes réguliers, (29%) pour autres clients (comme les groupements des producteurs et associations des vendeurs de riz dans certaines régions du pays) et (24%) des réponses en faveur des grossistes installés sur les marchés forains des grandes zones de production de riz comme Dixinn, Sinko et Lola.

On note également que certains grossistes s'approvisionnent en riz par le canal de certains transformateurs semi industriels qui décortiquent et vendent le riz en faveur de certaines unions des producteurs. Le graphique ci-dessous indique le pourcentage des réponses des principales sources d'approvisionnement des commerçants grossistes.

**Graphique 2 : Sources d'approvisionnement des commerçants grossistes**



Source : Enquête

Les sources d'approvisionnement les plus citées par les commerçants interviewés sont respectivement les fournisseurs réguliers situés dans les zones de grande production de riz. Pour le maïs, la Guinée Forestière (Lola) à partir de laquelle le maïs ivoirien est introduit dans le pays et Haute Guinée (Siguiri) servant aussi de porte d'entrée par les grossistes en provenance du Mali voisin.

Dans l'ensemble, la plupart des commerçants grossistes entretiennent des relations commerciales avec un réseau de collecteurs constitués principalement d'organisations de producteurs et Collecteurs pour le riz local étuvé les trois principaux marchés forains Sinko et Lola (Guinée Forestière), Dixinn

(Basse Guinée).

### Transformateurs :

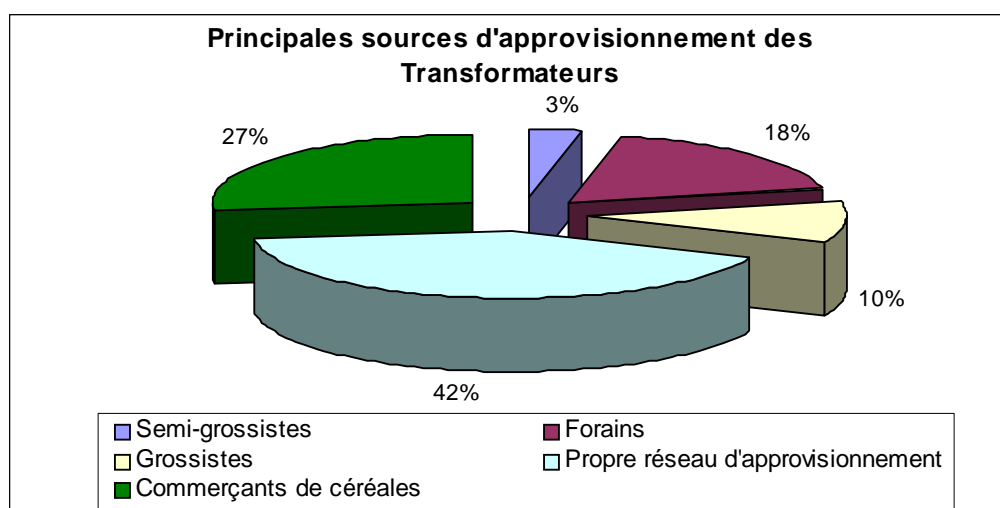
La transformation se limite au décortiquage du riz paddy étuvé pour en tirer du riz net. Dix (10) unités de transformation dont deux rizeries industrielles ont été interrogées. La capacité totale des

décortiqueuses enquêtées à Conakry est d'environ 2400 tonnes de paddy décortiqué par an. Quant aux autres rizeries, elles décortiquent 5 000 tonnes de paddy par an chacune soit 10 000 tonnes pour les deux,. La capacité de production des entreprises agricoles (SIBERGUI et SIGUICODA) propriétaires de ces rizeries n'atteignant pas ce volume, elles pourraient être intéressées par l'achat de riz paddy.

Le riz et le maïs sont les principales céréales qui y sont transformées.

L'interview effectuée au niveau des transformateurs de riz et maïs a donné les réponses suivantes : La plupart des transformateurs (42%) ont leur propre réseau d'approvisionnement en céréales. Certains transformateurs (27%) affirment qu'ils s'approvisionnent auprès des commerçants de céréales. Une autre catégorie de transformateurs (18%) s'approvisionne à partir des marchés forains ; 10% des transformateurs soutiennent que leur source d'approvisionnement reste les grossistes. Une dernière catégorie la plus faible (3%) s'approvisionne en paddy au niveau des semi-grossistes installés dans les marchés des grands centres de commercialisation où ces commerçants réalisent l'essentiel de leurs activités. (Voire tableau ci-dessous).

**Graphique 3 : Sources d'approvisionnement des transformateurs**



Source : Enquête

## Institutions

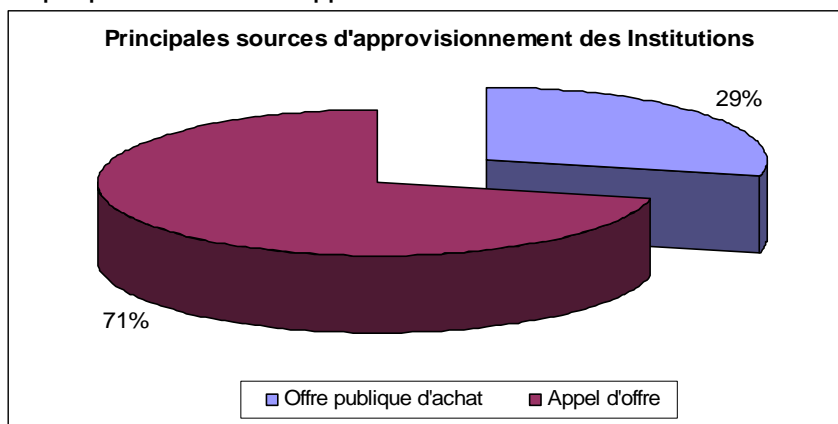
Les principales institutions interviewées sont l'Organisation des Nations Unies chargée de l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Action Contre la Faim (ACF), OIC et la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA).

## Mode d'approvisionnement

Ces différents organismes et ONG interviewés sur le mode d'approvisionnement en céréales ont dans l'ensemble donné des réponses qui s'articulent sur deux principaux points : L'appel d'offre et offre publique d'achat.

Le graphique ci-dessous indique le pourcentage des réponses lié au mode d'approvisionnement des institutions. On constate que (71%) des réponses dans le mode d'approvisionnement des institutions sont en faveur de l'appel d'offre et (29%) des réponses du mode d'approvisionnement des institutions concernent l'offre publique d'achat.

Graphique 4 : Sources d'approvisionnement des institutions



Source : Enquête

#### a. Quantités moyennes annuelles et prix moyens annuels des céréales commercialisées sur les différents marchés de la présente étude

A ce niveau de l'étude, quelques difficultés ont été rencontrées car, la plupart des commerçants enquêtés n'étant pas lettrés, n'avaient aucune idée précise sur les quantités moyennes des céréales commercialisées durant les cinq (5) dernières années.

En effet, la plupart des commerçants détaillants interviewés ne détenaient pas de registre pour l'enregistrement du volume et niveau des prix pratiqués durant les périodes indiquées par l'étude. Ceci pour dire que ces détaillants ne tenaient aucune comptabilité pour la réalisation de leurs activités commerciales. Mais, avec les informations (quantités et prix) des marchés ciblés, stockées dans la base de données du Système d'Information sur les Produits Agricoles en Guinée (SIPAG), il nous a été possible de déterminer ces informations.

S'agissant des grossistes, la plupart d'entre eux suivent les mouvements d'entrées et sorties des céréales dans leurs magasins. Ceci pour dire que certains parmi eux maîtrisent les quantités des produits qui ont fait l'objet de transaction dans leurs magasins au cours de chaque période de l'année. Bien entendu, ils ont été les moins nombreux parmi les enquêtés de cette catégorie d'opérateurs.

La situation est beaucoup visible au niveau des transformateurs qui en général maîtrisent sans difficulté le volume des produits transformés. Les acteurs de cette filière interviewés sont pour la plupart instruits en français ou en arabe chose qui a facilité la bonne conduite de leurs activités dans le cadre de la transformation des produits céréaliers.

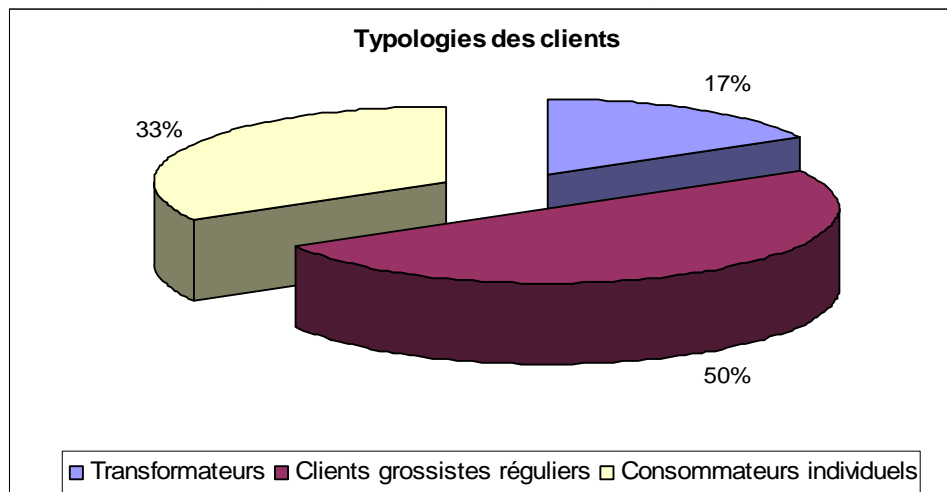
#### a. Principaux types de clients

##### Grossistes

Les grossistes ont une clientèle nombreuse et variée contrairement aux détaillants dont la plupart de la clientèle n'est composée que de consommateurs.

Pour les principaux types de clients des commerçants grossistes, le résultat des enquêtes a donné des réponses qui se traduisent par ordre d'importance ainsi qu'il suit : les clients grossistes réguliers (50%), pour les consommateurs individuels (33%) et enfin les transformateurs (17%). Voir graphique ci-dessous indiqué

Graphique 5 : Typologie des clients des commerçants grossistes



Source : Enquête

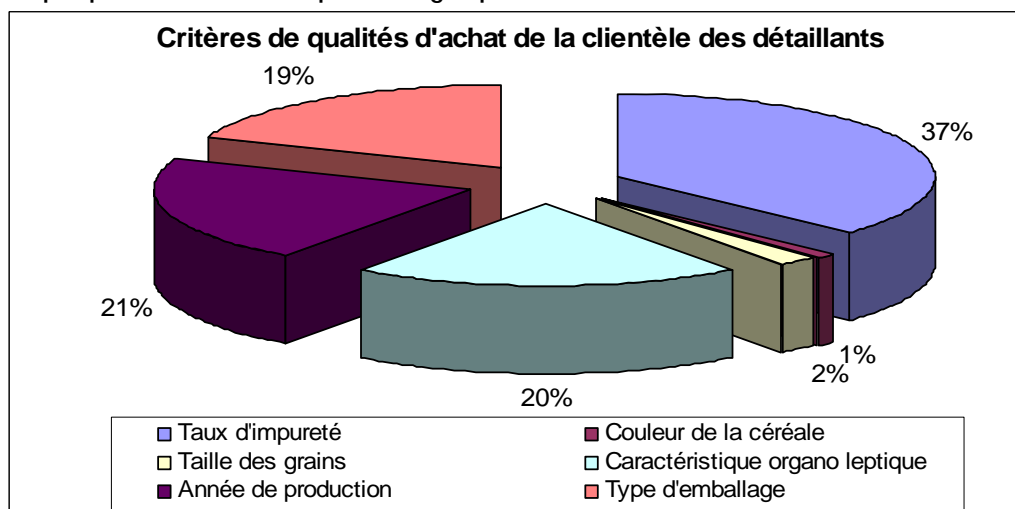
## Critères de qualité exigés par les consommateurs par type de céréales les plus vendues

### Détaillants

L'analyse du graphique ci-dessous montre les critères de qualité exigés par les consommateurs aux détaillants des céréales.

Pour les céréales concernées par cette étude, on constate que le taux d'impuretés reste le principal critère exigé pour l'achat des céréales consommées avec (37%) des réponses. Le critère suivant est l'année de production des céréales proposées à la vente avec (21%) des réponses. Le troisième critère revient aux caractéristiques organoleptiques des céréales mises en vente avec (20%) des réponses. Le quatrième critère est le type d'emballage des céréales avec (19%) des réponses. Le critère suivant est respectivement la taille et la couleur des céréales avec 2% et 1% des réponses.

Graphique 6 : Critères de qualité exigés par les consommateurs aux détaillants



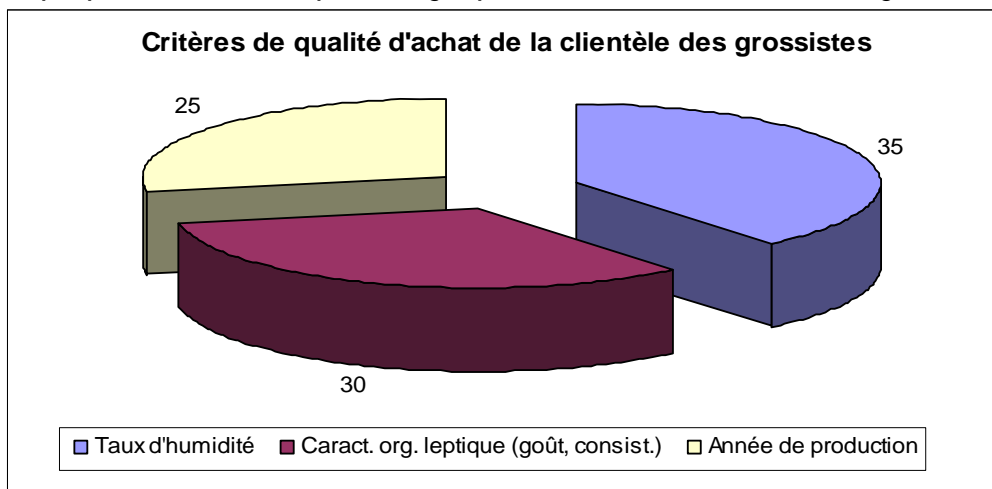
Source : Enquête

- **Grossistes**

Pour l'achat des céréales auprès des grossistes, plusieurs critères sont évoqués des commerçants grossistes.

Le graphique ci-dessous indique les critères de qualité exigés par la clientèle des commerçants grossistes.

**Graphique 7 : Critères de qualité exigés par la clientèle des commerçants grossistes**



Source : Enquête

La clientèle des commerçants grossistes se base sur quelques critères pour l'achat des céréales qui leurs sont proposées. Par ordre d'importance, ces critères sont le taux d'humidité (35%), caractéristique organoleptique (goût, consistance) (30%) des réponses et l'année de production pour (25%) des réponses obtenues. Se référer au Graphique 7 ci-dessus indiqué.

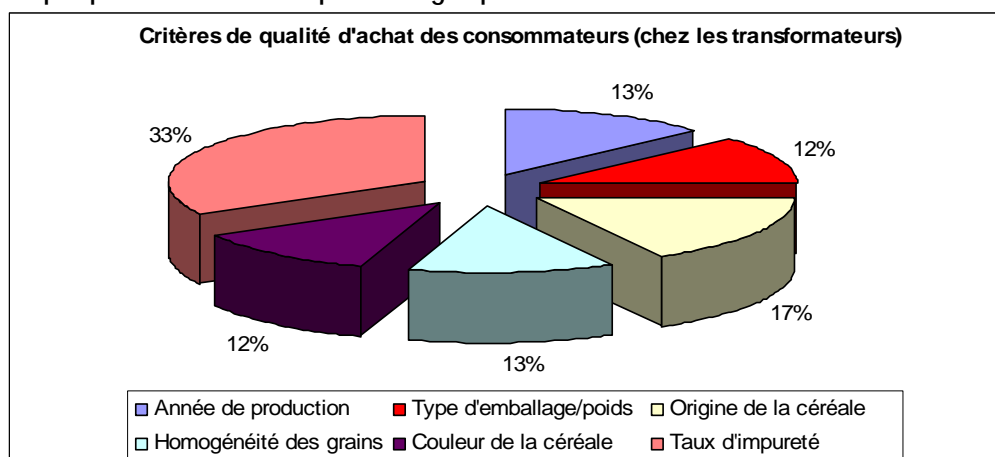
- **Transformateurs**

La Guinée ne dispose pas présentement de beaucoup de sociétés industrielles de transformation. Celles qui existent (SIGUICODA, SOBERGUI..) sont essentiellement basées sur la transformation du riz. Il faut signaler que certaines de ces rizeries ne fonctionnent pas correctement. La grande partie du riz guinéen est transformé par les machines décortiqueuses. S'agissant du maïs, plusieurs petites unités de transformation sont installées à travers tout le pays (décortiqueuses, moulins,..).

**Critères de qualité exigée par les transformateurs au moment de leur approvisionnement**

Les critères d'achat des céréales par les transformateurs auprès de leurs fournisseurs sont rigoureux. Les transformateurs optent en tout premier lieu pour le taux d'impureté (33%) des réponses. Ensuite, ils privilégient l'origine de la céréale (17%). Pour l'année de production et l'homogénéité des grains (13%) respectivement. Le taux de pourcentage des réponses (12%) pour le type d'emballage/poids et la couleur des céréales.

Graphique 8 : Critères de qualité exigés par la clientèle des transformateurs



Source : Enquête

### Comparaison des principaux critères retenus dans les transactions entre les opérateurs privés

De façon globale, les critères retenus par les opérateurs privés au cours des transactions se résument aux suivants : l'année de production de la céréale, le taux d'impureté, la taille des grains, type d'emballage, taux d'humidité, caractéristiques organoleptiques, couleur de la céréale.

Pour leur part les institutions et les transformateurs se réfèrent principalement sur l'année de production, le type d'emballage, l'homogénéité des grains, le taux d'impureté et le taux d'humidité.

Le tableau ci-dessous montre la comparaison des critères officiels de qualité et les critères pratiqués par les opérateurs privés.

Tableau n° 10 : Comparaison des critères de qualité officiels avec les critères de qualité évoqués par les opérateurs privés

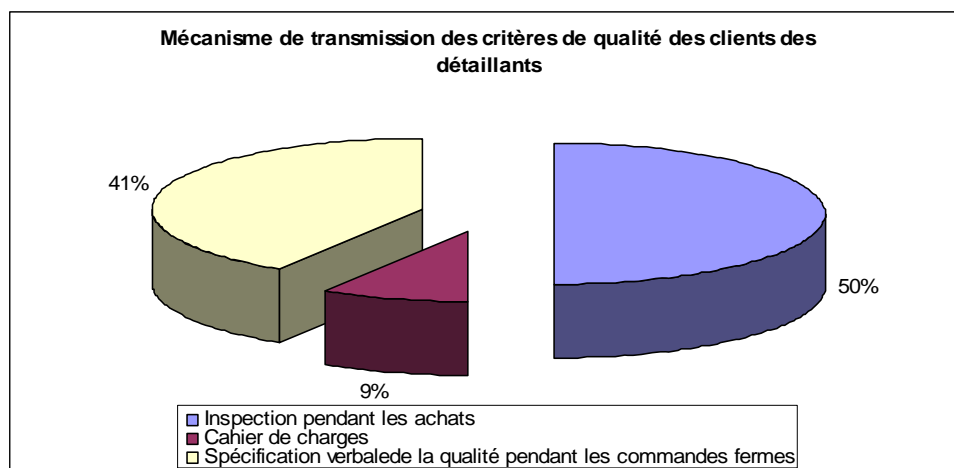
Céréales	Critères officiels	Critères considérés par les opérateurs privés
Riz importé	Origine africaine ou asiatique	Origine
	Taux de brisure de 5 à 25 %	
	Taux d'humidité <14%	Taux d'humidité
	Taux d'impureté 1 à 3 % selon le type	Taux d'impureté
	Homogénéité des grains et de la couleur	Homogénéité des grains et de la couleur
	Emballages neufs avec les caractéristiques et les poids uniformes	Type d'emballage
	Disponibilités suffisantes	
Mais grain	Taux d'humidité <14 %	Taux d'humidité
	Emballages neufs uniformisés	Type d'emballage
	Année de production	Année de production
	Manque grains en germination	
	Disponibilités suffisantes	
	Taux d'impureté <=5 %	Taux d'impureté
		Infestation
		Origine du produit

b. Mécanismes de transmission de ces critères par vos clients par type de céréales pour les deux principales céréales commercialisées (riz et maïs).

- **Détaillants**

Les principaux mécanismes de transmission des critères de qualité au niveau des commerçants détaillants par ordre d'importance ont été les suivants : tout d'abord, parlant du premier mécanisme on note l'inspection des produits pendant les achats pour (50%) des réponses. Le deuxième mécanisme de transmission des critères de qualité des clients des détaillants est la spécification verbale de la qualité pendant les commandes fermes qui est soutenue par (41%) des réponses et enfin, l'élaboration du cahier de charge qui représente (9%) des réponses enregistrées. Voir graphique 9 ci-dessous indiqué.

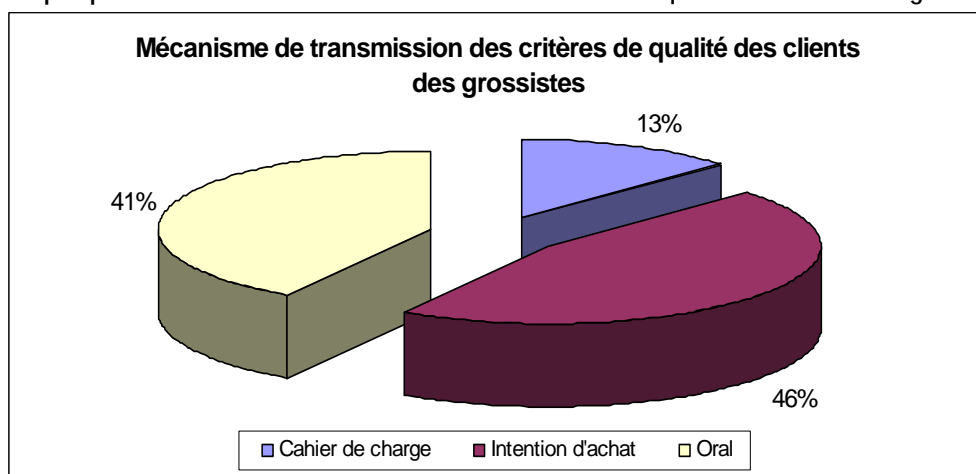
Graphique 9 : Mécanismes de transmission des critères de qualité des clients aux commerçants détaillants



Source : Enquête

- **Grossistes**

Graphique 10 : Mécanisme de transmission des critères de qualité des clients des grossistes



Source : Enquête

Le graphique 10 ci-dessus montre que le mécanisme de transmission des critères de qualité des clients des commerçants grossistes est prioritairement basé par l'intention d'achat (46%) des réponses. Ce

mécanisme est suivi de la spécification verbale de la qualité pendant les commandes (41%) des réponses. Le troisième mécanisme de transmission des critères de qualité des commerçants grossistes céréaliers se situe au niveau du cahier de charge pour (13%) des réponses exprimées.

- **Institutions**

Toutes les institutions et ONG rencontrées utilisent la méthode formelle pour la transmission des critères de qualité. Ce sont : la FAO, OIC, ACF et la DNA.

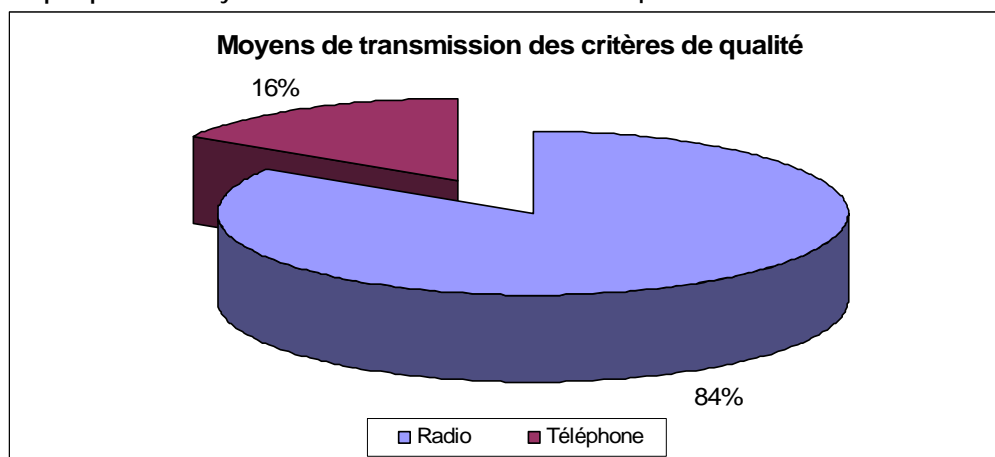
**Critères de qualité exigée par les transformateurs au moment de leur approvisionnement**

Les institutions au moment de leurs achats optent pour les critères suivant : taux d'impureté (21%), l'origine de la céréale (14%), infestation (26%), caractéristique organoleptique (6%), homogénéité des grains (11%), type d'emballage (13).

**b. Moyens de transmission des critères de qualité**

Au niveau des institutions et ONG, les moyens de transmission des critères de qualité les plus fréquemment utilisés à l'attention de leurs fournisseurs sont les suivants : l'utilisation des stations des différentes radios (84%) des réponses et dans une moindre mesure le téléphone (16%) comme outil d'information. Le graphique 11 ci-dessous indique les moyens de transmission des critères de qualité au niveau des Institutions et ONG évoluant en République de Guinée.

**Graphique 11 : Moyens de transmission des critères de qualité**



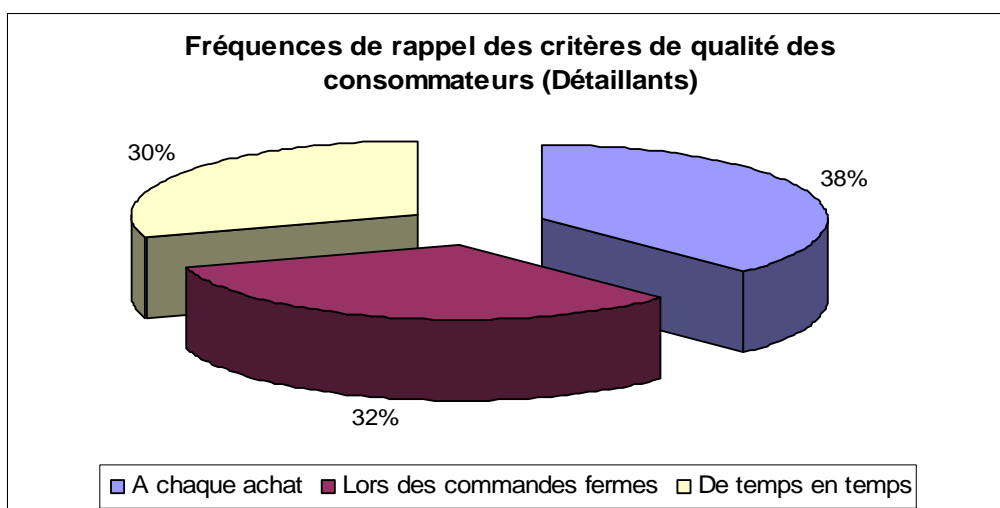
Source : Enquête

**c. Fréquence de rappel des critères de qualité des consommateurs**

- **Détaillants**

Le graphique 12 ci-dessous montre le taux de répartition des principales fréquences de rappel des critères de qualité des consommateurs aux commerçants détaillants. Cette répartition par ordre d'importance se traduit comme suit : la fréquence de rappel des critères de qualité à chaque achat pour (38%) des réponses, lors des commandes fermes pour (32%) des réponses et de temps en temps pour (30%) des réponses.

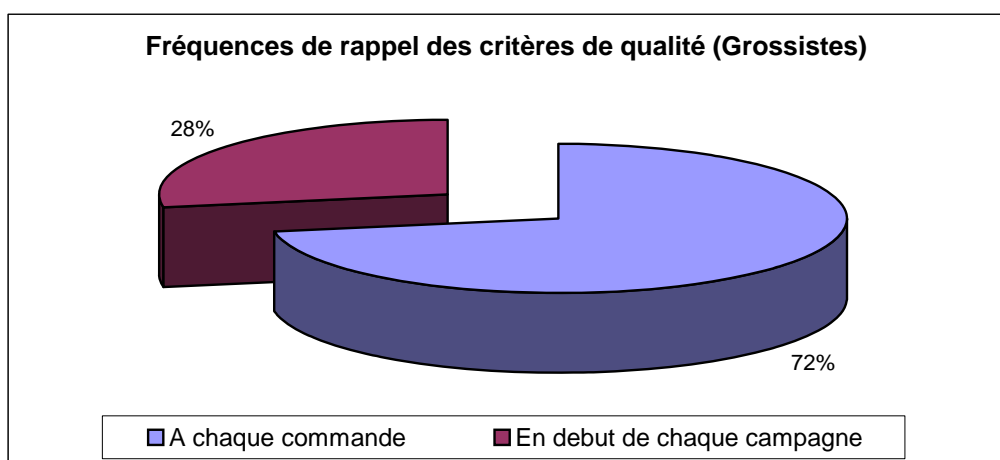
**Graphique 12 : Fréquence de rappel des critères de qualité des consommateurs aux Détaillants**



Source : Enquête

- Grossistes

Graphique 13 : Fréquence de rappel des critères de qualité des consommateurs aux Grossistes



Source : Enquête

Au niveau du graphique 13 ci-dessus indiqué, on note la fréquence de rappel des critères de qualité par ordre d'importance des réponses suivantes : Tout d'abord les réponses les plus fréquemment exprimées à chaque commande pour (72%) des réponses et en début de chaque campagne pour (28%) des réponses.

## 7. Moyens de contrôle et/ou de vérification du respect des critères de qualité au moment des achats

Globalement, d'après les résultats obtenus au terme des enquêtes, on constate que les commerçants ne font pas recours aux structures officielles de contrôle de qualité des céréales au moment de leurs transactions commerciales. Toutefois, l'unique moyen de contrôle et de vérification du respect des critères de qualité au moment des achats se situe au niveau de l'observation visuelle des céréales. Les commerçants à l'aide d'une sonde prélèvent des échantillons et examinent la qualité des céréales par rapport aux taux d'impureté, au taux d'humidité et à l'homogénéité du produit.

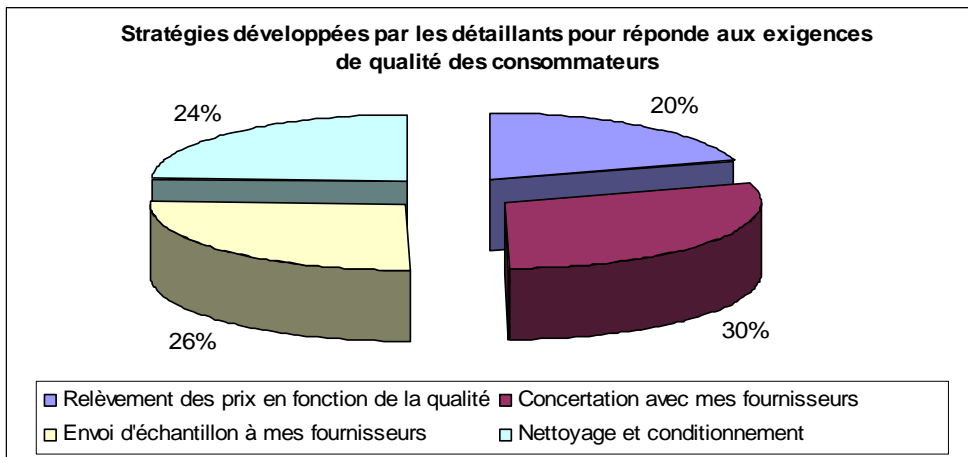
Signalons que les institutions et les ONG rencontrées sont très exigeantes quant aux moyens de contrôle et de vérification du respect des critères de qualité au moment des achats.

### a. Stratégies développées pour répondre aux exigences de qualité

- **Détaillants par rapport aux consommateurs**

Pour répondre aux exigences de qualité des consommateurs, les commerçants détaillants ont développé un certain nombre de stratégies. Au niveau du graphique ci-dessous, les principales réponses par ordre de priorité se résument à la concertation avec mes fournisseurs pour (30%) des réponses, l'envoi d'un échantillon à mes fournisseurs pour (26%) des réponses, nettoyage et conditionnement des céréales pour (24%) des réponses et enfin relèvement des prix en fonction de la qualité pour (20%) des réponses exprimées. Voir graphique 14 ci-dessous indiqué.

**Graphique 14 : Stratégies développées par les détaillants pour répondre aux exigences de qualité des consommateurs**

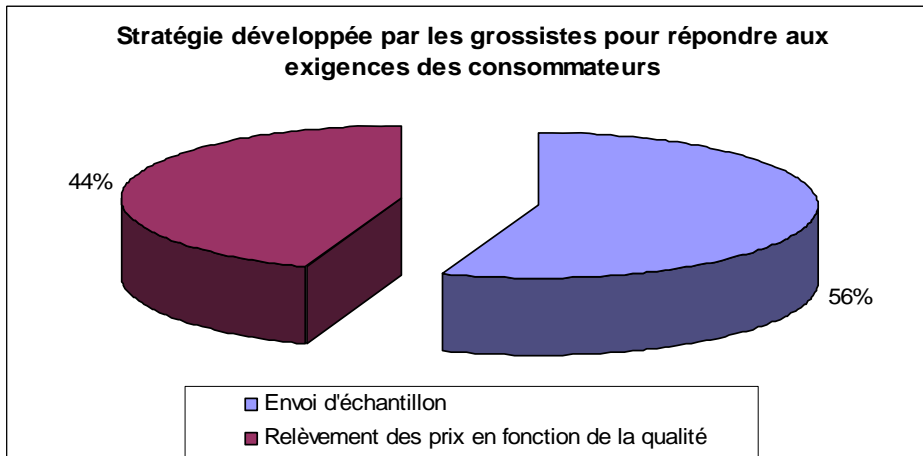


Source : Enquête

- **Grossistes par rapport aux fournisseurs**

Les principales stratégies développées par les grossistes face aux fournisseurs pour répondre aux exigences de qualité se résument par l'envoi d'échantillon pour (56%) des réponses et le relèvement des prix en fonction de la qualité pour (44%) des réponses exprimées. Voir graph. ci-dessous indiqué

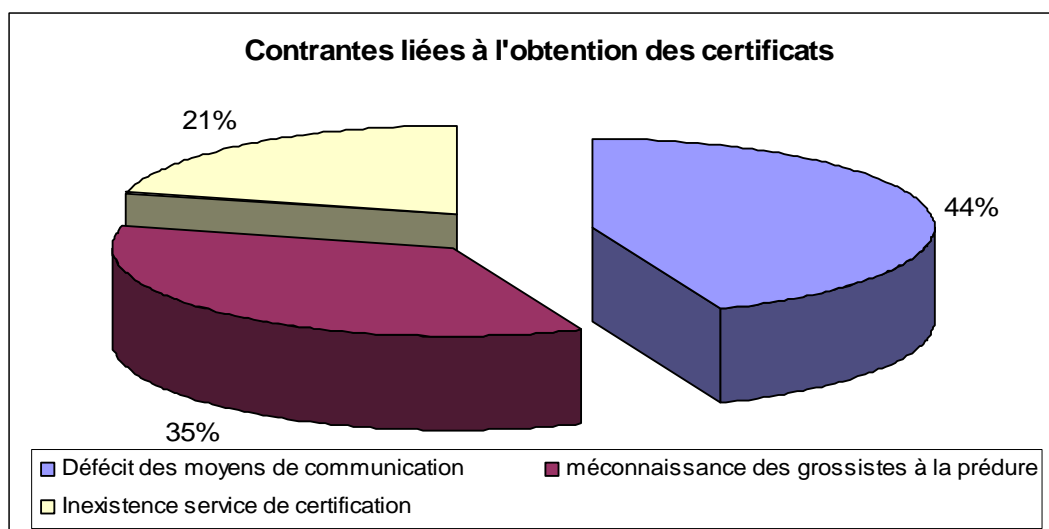
**Graphique 15 : Stratégies développées par les grossistes face aux consommateurs**



## b. Contraintes liées à l'obtention des certificats

Les résultats obtenus au terme des enquêtes auprès des grossistes ont affiché un certains nombre de contraintes liées à l'obtention des certificats dont entres autres : le déficit des moyens de communication entre les commerçants grossistes et les services de certification (44%) des réponses, la méconnaissance des commerçants grossistes de la procédure à suivre pour l'obtention des certificats pour (35%) des réponses et l'inexistence des services de certification dans la plupart des localités où sont installés les commerçants grossistes pour (21%) des réponses exprimées. Le graphique 16 ci-dessous montre les contraintes liées à l'obtention des certificats.

Graphique 16 : Contraintes liées à l'obtention des certificats (Grossistes)



## C. Suggestion pour améliorer la performance des services de certification existants

En Guinée, la méconnaissance des services de certification existants par la majorité des acteurs commerciaux n'a pas été favorable à nos enquêteurs déployés sur le terrain pour cette étude à l'obtention d'une quelconque réponse de la part des commerçants majoritairement ne sachant ni lire ni écrire. On note également l'absence dans plusieurs localités des services de certification.

Pour trouver une solution à cette situation, il est important de poster au niveau de tous les grands centres de commercialisation des services de certification et d'appui conseil pour la prise effective en compte des normes et qualités. Ces dispositions doivent être accompagnées par des campagnes d'information et de sensibilisation aux différents niveaux de la chaîne de commercialisation sans oublier le renforcement des capacités des opérateurs de toutes les filières ciblées.

## 8. Dispositifs publics de promotion et contrôle de qualité

### • Structures et Attributions

Les différentes institutions et structures impliquées directement ou de manière indirecte dans tous les aspects en relation avec la sécurité sanitaire et la qualité des aliments relèvent de plusieurs niveaux. Cependant, quatre ministères ressortent comme étant, historiquement, les parties officielles qui sont habilitées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur en République de Guinée. Il s'agit des départements suivants :

- i) Ministère chargé du Commerce et de l'industrie,
- ii) Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Elevage,
- iii) Ministère chargé de la Santé Publique

D'autres départements sont également concernés, d'une manière ou d'une autre, en raison de leurs activités qui sont en amont ou à l'aval du système. Il s'agit du Ministère Chargé de l'Environnement, du Ministère Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, du Ministère Chargé de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (Gouvernorats, Communes urbaines et Rurales) et du Ministère Chargé des Finances (Douanes).

### **Ministère Chargé du Commerce et de l'Industrie**

1. Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie (IGNM) dont les activités ont pour objectif :
  - de coordonner et impulser les travaux d'élaboration des normes guinéennes dans tous les secteurs de l'économie nationale
  - de promouvoir la compétitivité des entreprises ;
  - de garantir la loyauté dans les transactions commerciales ;
  - de garantir la protection des consommateurs
2. Office National de Contrôle de la Qualité qui a pour mission le contrôle de l'application de la réglementation relative à la qualité des biens de consommation en République de Guinée. Il est chargé :
  - d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes de contrôle de qualité ;
  - de concourir à la mise en place d'un système national de surveillance de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments ;
  - de procéder à la contrôle de la qualité des marchandises et produits à l'importation et à l'exportation ;
  - de veiller au respect de la qualité hygiénique et de la qualité commerciale courante des produits livrés à la consommation intérieure et de quantifier le niveau des risques à la consommation ;
  - de procéder aux expertises et analyses dans le cadre de la répression des fraudes et falsifications ;
  - d'étudier les causes de détérioration de la qualité des produits et d'indiquer aux opérateurs économiques les mesures correctives y afférentes.
3. Le Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation qui joue le rôle d'un guichet unique pour les opérateurs économiques désirant exporter des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche en leur facilitant l'établissement des certificats sanitaires vétérinaires, phytosanitaires, de qualité ou d'origine requis à l'export.

### **Ministère Chargé de l'Agriculture et de l'Elevage**

1. Le Service National de la Protection des Végétaux qui a pour mission d'accomplir les contrôles phytosanitaires à l'importation et à l'exportation en vertu des dispositions de la Loi L92/027/CTRN du 6 Août 1992 instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation et délivre les certificats attestant de la conformité des produits. Il est chargé de veiller à l'application correcte des réglementations nationales, régionales et internationales en matière de contrôle phytosanitaire.

2. l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée représente un appui technique et scientifique pour le système de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, de par sa mission qui est notamment :
  - de contribuer au développement rural de la Guinée par des recherches et des expérimentations dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt ;
  - d'assurer l'information scientifique et technique des milieux scientifiques, économiques et culturels concernés. Il représente également un gisement de compétences humaines, dans des spécialités diversifiées, pouvant participer dans toute réflexion ayant pour objet d'assurer la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire.

### **Ministère de la Santé Publique**

Département incontournable relativement à tout ce qui peut avoir une incidence néfaste sur la santé des populations à travers leur alimentation, les conditions d'assainissements ou d'hygiène publique. Il agit dans le domaine de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments par le biais de la Direction Nationale de l'Hygiène Publique qui a pour mission :

- d'élaborer la politique nationale en matière d'hygiène publique ;
- de veiller à l'application des lois et règlements sur l'hygiène publique ;
- de promouvoir les meilleures stratégies d'application de la politique nationale dans le domaine de l'hygiène publique (assainissement de base, hygiène de l'habitat et de l'environnement, accès et utilisation de l'eau potable, sécurité sanitaire des aliments, promotion de l'hygiène.

Il existe en Guinée plusieurs textes législatifs et réglementaires pour le système de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

On peut citer :

- la Loi 036/APN/81 du 9 Novembre 1981 portant réglementation de l'exportation des ressources en eau qui dispose que pour assurer la qualité de l'eau potable le Ministère de la Santé Publique définit les normes de potabilité de l'eau, les mesures sanitaires aux installations d'adduction d'eau et effectue le contrôle périodique de celles – ci,
- l'Ordonnance N° 045/PRG/87 du 28 Mai 1987 portant code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement,
- l'Ordonnance 076/PRG/SGG/89 du 12 Décembre 1989 portant réglementation de la pharmacie vétérinaire,
- la Loi L92/027/CTRN du 6 Août 1992 instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation,
- la Loi L/92/028/CTRN du 6 Août 1992 instituant la législation sur les pesticides,
- la Loi L/94/003/CTRN du 14 Février 1994 relative à la protection des consommateurs, ou contrôle des denrées, marchandises et services et à la répression des fraudes commerciales,
- le Décret D/94/07/PRG/SGG du 14 Février 1994 fixant les procédures d'enquêtes préliminaires pour la recherche des infractions à la Loi L/003/93 du 14 Février 1994 en ce qui concerne les denrées, marchandises et services alimentaires,
- le Décret D/94/015 du 14 Février 1994 créant le conseil national de la consommation et fixant sa mission en application de la Loi L/94/003/CTRN du 14 1994 relative à la protection des consommateurs au contrôle des denrées, marchandises et services et à la répression des fraudes commerciales,
- la Loi L/95/046/CTRN du 29 Août 1995 portant code de l'élevage et des produits animaux
- la Loi L/97/021/AN du 19 Juin 1997 portant code de la santé publique.

Dans le cadre du contrôle des denrées, marchandises et services à l'exportation et à l'importation et la protection des consommateurs, nous utilisons les référentiels normatifs du codex alimentarius dont entre autres :

- \* Norme Codex sur la farine complète du maïs
- \* Norme Codex sur les Arachides
- \* Norme Codex le Maïs
- \* Norme Codex sur la farine du mil
- \* Norme Codex sur le Mil
- \* Norme Codex sur le Riz
- \* Norme Codex sur le Sorgho

### Références Bibliographiques

1. Ordonnance n° 036/PRG/SGG/89 du 20 mai 1989, portant création de l'Institut de Normalisation et de Métrologie,
2. Décret n° 105/PRG/SGG/89 du 20 mai 1989, portant attribution et organisation de l'Institut de Normalisation et de Métrologie.
3. Décret D/ PRG/SGG du 14 février 1994 portant création du Conseil National de la Consommation et fixant sa mission en application de La Loi L/94/003/CTRN du 14 février 1994,
4. Décret n°94/108/PRG/SGG du 3 novembre 1994 portant attributions et organisation du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts,
5. Décret D/97/225/PRG/SGG du 16 octobre 1997 portant création, organisation et attribution du Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation,
6. Décret n°98/113/PRG/SGG/ du 13 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement du Service National de Contrôle de Qualité et des Normes ;
7. la Loi L/97/021/AN du 19 Juin 1997 *portant code de la santé publique.*
8. la Loi L/95/046/CTRN du 29 Août 1995 *portant code de l'élevage et des produits animaux*
9. Rapport de mission du Consultant International de la FAO en Système de Contrôle Alimentaire en Guinée ;
10. Loi L/92/CTRN du 6 août 1992 instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation en Guinée,
11. Arrêté n°95/6822/MAEF/SGG du 13 décembre 1995 instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation en République de Guinée,
12. Loi L/94/40/CTRN du 24 décembre 1994 portant réglementation de la Concurrence et de la Liberté des prix en République de Guinée.
13. le Décret D/94/07/PRG/SGG du 14 Février 1994 *fixant les procédures d'enquêtes préliminaires pour la recherche des infractions.*
14. la Loi L/94/003/CTRN du 14 Février 1994 *relative à la protection des consommateurs, ou contrôle des denrées, marchandises et services et à la répression des fraudes commerciales*
15. Norme - NG 02-01-016/2003 Codex Stan 154-1985 sur la farine complète du maïs
16. Norme - NG 02 - 01- 024/2006 Codex Stan 200 – 1995 –sur Les arachides - Spécifications
17. Norme - NG 02-01-058 sur le Maïs – Spécifications
18. Norme - NG 02 - 01- 044/2008 - Codex Stan 172 – 1989 sur la farine comestible du Sorgho » »
19. Norme - NG 02-01-057/2007 – Codex –Stan 198 – 1995 sur le Riz – Spécifications

## 9. Conclusions

En Guinée, le besoin d'importation en riz et maïs existe réellement. Il est jusqu'à présent satisfait à partir des pays asiatiques (Thaïlande, Pakistan, Chine etc.). Pour le riz non étuvé, Mali, dans une faible mesure pour le riz étuvé et Côte d'Ivoire pour le maïs.

Le Mali qui est un producteur de ces deux céréales pourrait être un bon partenaire pour leur fourniture à la Guinée à condition que les critères des normes de qualité soient respectés.

Au terme de la présente étude, l'analyse nous montre que les contraintes à la satisfaction normes de qualité ne sont pas largement connues du public. Officiellement, ces normes existent mais, il y a un problème d'information et de sensibilisation au niveau de tous les acteurs intéressés dans la commercialisation des céréales (producteurs, commerçants, transformateurs, consommateurs).

En ce qui concerne les contrôles pour l'obtention des certificats, la majorité des enquêtés affirment ignorer l'existence des actes à cause du déficit de communication. Par ailleurs, les enquêtés ont souligné le manque de matériels et des ressources humaines au niveau des postes frontaliers pour la mise en application des textes réglementaires afférents aux contrôles de qualité des flux transfrontaliers.

Il est donc indispensable de sensibiliser et de former les principaux acteurs de la chaîne que sont d'abord les producteurs, ensuite les commerçants et enfin les transformateurs pour une bonne connaissance des services de certification de qualité existants au niveau de nos différents pays.

## 10. Annexes 1 : Volumes commercialisés

Tableau 5 : Quantités moyennes annuelles commercialisées par les détaillants (en tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Maïs	59	68	72	60	85	45
Riz local	65	71	75	68	94	43

Tableau 6 : Quantités moyennes annuelles commercialisées par les grossistes (en tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009
Maïs	8530	6320	6302	5260	5920
Riz local	10230	7447	7472	7755	8150

Tableau 7 : Quantités moyennes annuelles commercialisées par les transformateurs (en tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Riz local	1340	1348	1360	1355	1450	910
Maïs grain	530	580	600	500	558	322

Tableau 8 : Quantités moyennes annuelles commercialisées par les institutions (en tonnes)

	2005	2008	2009
Maïs	36	60	41
Riz local		88	30

Tableau 9 : Quantités moyennes annuelles commercialisées par type de céréale et par marché d'approvisionnement (en tonnes)

Marché	Maïs						Riz local					
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dixinn							4469	4539	4493	4641	4898	22
Sinko	350	390	400	330	358	220	1016	1257	1142	1296,5	1276	241
Lola	5139	3003	2877	2310	3485	45	550	350	500	340	550	320
Bamako	950	1030	1005	900	1000		3700	850	860	920	960	
Bouaké	2030	1945	1980	1730	1160	102	250	250	250	250	250	120
Bamoi	650	600	712	550	560		1430	1370	1412	1480	1510	130
Siguiriri							220	250	250	250	250	120

## 11. Annexes 2 : Sources d'approvisionnements

### Sources d'approvisionnement des détaillants

Sources d'approvisionnement	Total	Pourcentage
Grossistes	24	20
Semi-grossistes	60	50
Forains	36	30
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

### Sources d'approvisionnement des grossistes

Sources d'approvisionnement	Total	Pourcentage
Forains	20	24
Autres	25	29
Fournisseurs grossistes réguliers	40	47
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>100</b>

### Sources d'approvisionnement des transformateurs

Sources d'approvisionnement	Total	Pourcentage
Grossistes	6	10
Semi-grossistes	2	3
Forains	11	18
Commerçant de céréales	16	27
Propre réseau d'approvisionnement	25	42
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

## 12. Annexes 3 : Répartition des critères d'achats des clients

### Répartition des critères d'achats des clients des détaillants

Critères d'achats	Total	Pourcentage
Taux d'impureté	37	0,37
Couleur de la céréale	1	0,01
Taille des grains	2	0,02
Caractéristiques organoleptiques	20	0,20
Année de production	21	0,21
Type d'emballage	19	0,19
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>1</b>

### Répartition des critères d'achats des clients des grossistes

Critères d'achats	Total	Pourcentage
Taux d'humidité	25	27,78
Caract. organoleptiques (goût, consistance)	30	33,33
Homogénéité des grains	35	38,89
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100,00</b>

### Répartition des critères d'achats des clients des transformateurs

Critères d'achats	Total	Pourcentage
Couleur de la céréale	12	20,00
Année de production	28	46,67
Type d'emballage	16	26,67
Homogénéité des grains	4	6,67
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100,00</b>

### Répartition des critères d'achats (institutions)

Critères d'achats	Total	Pourcentage
Taux maximum d'impureté toléré	15	35,71
Taux d'humidité	2	4,76
Année de production	8	19,05
Type d'emballage	2	4,76
Origine de la céréale	3	7,14
Homogénéité des grains	5	11,90
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>83,33</b>

### 13. Annexes 3 : Mécanisme de transmission des critères de qualité des clients

#### Mécanismes de transmission des critères de qualité des clients des détaillants

Mécanismes de transmission des critères	Total des réponses	Pourcentage
Inspection pendant les achats	40	33,33
Cahier de charges	20	16,67
Spécification verbale	20	16,67
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>66,67</b>

#### Mécanismes de transmission des critères de qualité des clients des grossistes

Mécanismes de transmission des critères	Total des réponses	Pourcentage
Oral	5	5,56
Cahier de charge	39	43,33
Appel d'offre	46	51,11
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100,00</b>

#### Mécanismes de transmission des critères de qualité des clients des transformateurs

Mécanismes de transmission des critères	Total des réponses	Pourcentage
Inspection pendant les achats	12	20
Spécification verbale	42	70
Aucun	6	10
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

#### Mécanismes de transmission des critères de qualité (institutions)

Mécanismes de transmission des critères	Total des réponses	Pourcentage
Cahier de charges	6	14,29
Appel d'offre	28	66,67
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>80,95</b>

## 14. Annexes 4 : Fréquence de rappel des critères de qualité des clients

### Fréquence de rappel des critères de qualité des clients des détaillants

Fréquence	Total des réponses	Pourcentage
A chaque achat	20	16,67
Lors des commandes fermes	20	16,67
De temps en temps	20	16,67
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>50,00</b>

### Fréquence de rappel des critères de qualité des clients des grossistes

Fréquence	Total des réponses	Pourcentage
A chaque commande	65,00	72,22
En début de chaque campagne	25,00	27,78
<b>Total</b>	<b>90,00</b>	<b>100,00</b>

### Fréquence de rappel des critères de qualité des clients des transformateurs

Fréquence	Total des réponses	Pourcentage
Chaque commande	50	83,33
Une fois par an	10	16,67
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100,00</b>

### Fréquence de rappel des critères de qualité des clients des transformateurs

Fréquence	Total des réponses	Pourcentage
Chaque commande	39	92,86

## 15. Annexes 5 : Moyens de transmission des critères de qualité

### Moyens de transmission des critères de qualité (grossistes)

Moyens de transmission des critères	Total des réponses	Pourcentage
Contact direct	45	50
Téléphone	45	50
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100</b>

### Moyens de transmission des critères de qualité (transformateurs)

Moyens de transmission des critères	Total des réponses	Pourcentage
Radio	24	40
Journaux	36	60
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

### Moyens de transmission des critères de qualité (institutions)

Moyens de transmission des critères	Total des réponses	Pourcentage
Radio	16	38,10
Journaux	3	7,14
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>45,24</b>

## 16. Annexes 6 : Moyens de contrôle des critères de qualité

### Moyens de transmission des critères de qualité (grossistes)

Moyens de contrôle ou de vérification	Total des réponses	Pourcentage
Recours à une structure nationale de contrôle de qualité	50	55,56
Structure privée	40	44,44
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100,00</b>

### Moyens de transmission des critères de qualité (transformateurs)

Moyens de contrôle ou de vérification	Total des réponses	Pourcentage
Structure privée	60	100

### Moyens de transmission des critères de qualité (institutions)

Moyens de contrôle ou de vérification	Total	Pourcentage
Structure privée	2	4,76
Propres moyens de contrôle	37	88,10
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>92,86</b>

## 17. Annexes 7 : Stratégies développées pour répondre aux exigences de qualité

Stratégies développées par les détaillants pour répondre aux exigences de qualité des consommateurs

Stratégies développées	Total des réponses	Pourcentage
Relèvement des prix en fonction de la qualité	20	16,67
Concertation avec mes fournisseurs	21	17,50
Envoi d'échantillon à mes fournisseurs	20	16,67
Nettoyage et conditionnement	20	16,67
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>67,50</b>

Stratégies développées par les grossistes pour répondre aux exigences de qualité des consommateurs

Stratégies développées	Total des réponses	Pourcentage
Envoi d'échantillon	50	55,56
Cadre de concertation	40	44,44
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100,00</b>

Stratégies développées par les transformateurs pour répondre aux exigences de qualité des consommateurs

Stratégies développées	Total des réponses	Pourcentage
Envoi d'échantillon à mes fournisseurs	7	11,67
Mise à disposition des moyens de conditionnement	35	58,33
Relèvement du prix d'achat	10	16,67
Implication des services de certification	7	11,67
Cadre de concertation	1	1,67
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100,00</b>

Stratégies développées par les institutions pour répondre aux exigences de qualité

Stratégies développées	Total des réponses	Pourcentage
Mise à disposition des moyens de conditionnement	1	2,38
Implication des services de certification	16	38,10
Mise à disposition de manuel sur les normes et qualité	21	50,00
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>90,48</b>

## 18. Annexes 8 : Contraintes liées à la satisfaction des exigences de qualité

### Contraintes liées à la satisfaction des exigences de qualité (grossistes)

Contraintes	Total des réponses	Pourcentage
Temps de conditionnement jugé élevé	30	33,33
Procédure de contrôle compliqué	35	38,89
Insuffisance des offres de produits de qualité	25	27,78
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100,00</b>

### Contraintes liées à la satisfaction des exigences de qualité (transformateurs)

Contraintes	Total des réponses	Pourcentage
Inexistence de services de certification	12	20
Procédure de certification trop compliquée	12	20
Insuffisance de formation et information des producteurs	36	60
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

### Contraintes liées à la satisfaction des exigences de qualité (institutions)

Contraintes	Total des réponses	Pourcentage
Temps de conditionnement élevé	3	7,14
Inexistence de service de certification	2	4,76
Procédures certification trop compliquées	6	14,29
Absence des moyens de conditionnement des céréales	19	45,24
Insuffisance de formation et information des producteurs	3	7,14
Insuffisance des offres de produits de qualité	5	11,90
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>90,48</b>

## 19. Annexes 9 : Contraintes liées à l'obtention des certificats

### Contraintes liées à l'obtention des certificats (grossistes)

Contraintes	Total des réponses	Pourcentage
Lenteur de procédure	40	44,44
Moyens de communication	25	27,78
Inexistence service de certification	25	27,78
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>100,00</b>